

VENTES INSCRITES AU BUREAU D'ALIENATIONS

E. A. Carrère à l'Enregistreur d'Aliénations, autorisation de vendre entre lui et Mlle Evelyn Porter, au sujet de 2 terrains, Broad, Canal, Iberville et Dorgenois.

John A. Rawlins à Fred. Quereux, portion, Webster, Colisée, Perrier et State, \$6,500.
Antoine A. Siebeck à C. Patout Burguières et als, int., etc., dans et à l'14 Nord-Ouest de Sec. 23, Township 12 Sud du Range 12 Est, dans le Dist. S. E. de la Louisiane. Est du Fleuve Mississippi, \$700.

Third District Bldg Ass'n à Guisepe ou Joseph D'Amico, terrain, Bourgogne, Kerlerec, Dauphine et Esplanade, \$4,810.
G. Emile Reimann et Ernest Edw. Reimann à William E. Thomas, portion, Vincent, Lopez, Salcedo et James, \$1,800.

Jean N. F. Murret et épouse à la Third District Bldg Ass'n, terrain, Pauline, Indépendance, Robertson et Villeré, \$700.
Acquéreur à Dudley Merlier, même propriété, \$520.

Mme Robert Le Blanc à la Suburban Bldg and Loan Assn, terrain, Commune, Ulloa, Téménac, Cortez et D'Hémecourt, \$800.

Acquéreur au vendeur, même propriété, \$300.
Alexander Kleer à Dewitt Sanford Williams, 2 terrains, Kentucky, Derbigny, Japonica et Claiborne, \$700.

Wm W. Ingalls Jr à Manuel Geo. Julian, 2 terrains, Cati-na, Boulevard West End, Lane et Brags, \$600.

J. S. Larrouque, agent, à la Southern Park Realty Co., bail de la propriété No 1101 rue Carondelet, encoignure Caliope, pour un an, à \$50 par mois.

Henry Hecker à la Industrial Homestead Ass'n, 2 terrains, Burthe, Maple, Dublin et Carrollton, \$3,500.

Acquéreur à Joseph E. Chapman, même propriété, \$2,500.
Louis F. Chalin à la Orleans Homestead Ass'n, portion, Irma, Felicia, Pine et Upperline, \$1,500.

Acquéreur au vendeur, même propriété, \$1,500.

Mme Chas. N. Kehl à Chas. J. T. Murphy, portion, Baronne, Deuxième, Dryades et Troisième, \$4,500.

Joseph A. Blythe à Geo. F. Priestley, 2 terrains, Roosevelt, Cinquième, Taft, E. Troisième et E. Sixième, \$20.

"RACHEL" A L'ODEON.

A propos de la "Rachel" de l'Odéon, dont la répétition générale a lieu ce soir, M. Montorgueil cite un curieux document dans "l'Éclair".

Rachel avait chanté ou plutôt déclamé la "Marseillaise" en 1818; le succès fut grand.

Dans la famille de Rachel, on ne perdait jamais l'occasion des bonnes affaires. Le père, qui veillait aux recettes, voyant le succès obtenu à Paris par sa fille, s'enquit d'organiser une tournée en province.

Il obtint de Ledru-Rollin qu'une circulaire serait adressée aux préfets pour leur recommander la citoyenne Rachel, qui allait populariser la République.

Voici cette circulaire; c'est un document vraiment curieux, et l'original eût bien fait au musée de l'Odéon!

Cabinet du ministre de l'Intérieur.

Paris, le 23 mai 1848.

Citoyen directeur, Le citoyen Raphaël Félix a réuni une troupe avec laquelle il veut parcourir les départements français. Son intention est d'y faire entendre les chefs-d'œuvre de notre scène en leur donnant naturellement pour interprète la citoyenne Rachel.

La citoyenne Rachel avait à l'étranger des engagements considérables, elle les a rompus pour rester en France. Le dévouement qu'elle a montré pour la République à Paris dans son admirable création de la "Marseillaise", elle veut l'étendre dans nos provinces. C'est au nom de l'art sur lequel la République veut étendre sa puissante et féconde protection que je viens vous demander de tenir compte à la citoyenne Rachel, de ses sacrifices en lui prêtant tout concours et en donnant toutes facilités au citoyen Raphaël Félix pour les représentations qu'il a l'intention d'organiser dans votre ville.

Salut et fraternité.

Le directeur, par intérim, des théâtres et de la librairie.

ELIAS REGNAULT.

UN CHARGEMENT MONS-TRE DE COTON

Le bateau à vapeur "America", est arrivé, hier soir, des paroisses du Nord de la Louisiane et du Sud Mississippi, avec plus de trois mille balles de coton, le plus fort chargement qui ait été reçu à la Nouvelle-Orléans depuis trois saisons.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS

— Groupe de l'Alliance Française

CONCOURS DE 1913-1914.

PROGRAMME:

L'Athénée Louisianais propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours:

LES ORATEURS DE LA REVOLUTION FRANÇAISE.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er Mars 1914 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur recevra une médaille d'or et un prix de \$500 en espèces, si le comité juge le manuscrit digne d'être couronné. L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille. Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier ayant une marge, et ne dépassant pas 30 pages. Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable. Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours. Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public. Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire Perpétuel, BUSSIÈRE ROUEN.

P. O. BOX 725, Nouvelle-Orléans.

FANTAISIE GEOGRAPHIQUE.

— Comme je suis un homme de "Sens", un jour que j'avais une soif de l'"Yonne", je me dis: A quoi l'"Auxerre"? Je pris du vin, j'y "Joigny" de l'eau et j'ajoutai: "Tonnerre! Avallon!"

VENTES A L'ENGAN

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de bureau, films pour cinématographe, une machine à écrire Remington.

Interstate Trust and Banking Co. vs. Progressive Amusement Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,490 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, dans le local ci-dessus désigné, le LUNDI, 22 décembre 1913, à 10 h. 30 a. m., la propriété ci-après décrite à savoir:

Dans le bureau No. 301, du local No. 107 rue Camp, un lot de meubles de bureau, différents parties d'une machine de cinématographe, films de cinématographe, supports de films, divers, etc., dans le dit local, suivant inventaire, une machine à écrire Remington. Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant sur les lieux. LOUIS KNOP, Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans. JOS. A. LAUTENSCHLAGER, JR., Avocat pour les demandeurs. déc-10 10 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Israel B. Hau vs. Mme Veuve M. Simon.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans — No. 58,538 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de Cité pour la Paroisse d'Orléans je procéderai à la vente aux enchères publiques en mon dépôt, Nos. 727-290 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le second district de cette ville, le SAMEDI, 20 décembre 1913, à 11 heures du matin, la propriété suivante décrite à savoir:

Un piano, labourer, un ameublement de cinq pièces et objet, une presse, deux petites tables, un dessus de cheminée, une armoire, un lavabo avec miroir, une table de toilette avec glace, une table de toilette à glace, un buffet, un garde-manger, trois chaises, etc.

Saisie dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, suivant inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions — Comptant. P. MCGILL, Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

JOS. A. CASEY, Avocat pour le demandeur. déc-10 15 20

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de shérif VENDREDI 16 janvier 1914 d'un carré de terre de saiseur dans le Sixième District, borné par les rues Burk ou Burthe et Hodge, avenue Nashville et la ligne de Bloomfield.

Emmanuel L. Weil vs. P. J. Flettrich, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,535 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, de la Première District de cette ville, le VENDREDI, 16 janvier 1914, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terre situé dans le Sixième District, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme Hurstville, désigné comme lot No. 101, compris entre les rues Burthe ou Burk et Hodge et la ligne de Nashville et la ligne de Bloomfield.

Saisie dans le procès ci-dessus. Bonifié — Comptant. L'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. LOUIS KNOP, Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans. JOS. LAUTENSCHLAGER, Avocat pour le demandeur. déc-12,13,15,20jan-2,9,15,16

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Mary C. Forman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,675 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par M. Mary A. Flynn, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. JOS. A. LAUTENSCHLAGER, JR., Avocat. déc-11,15,20

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Gilbert L. Dupre, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,901 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par H. Garland Dupre, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. HOWE, FENNER, SPENCER & COCKE, Avocats. déc-11,15,20

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Augustin Poupard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,845 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Sidney J. Poupard, administrateur de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. J. B. ROSSER, JR., Avocat. déc-13,17,22

The Allenburys Foods

Une Bonne Partance dans ta Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard, il n'arrive pas au plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez-lui une nourriture qui remplace le meilleur lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant le lactidol ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 à 12 mois.

Les Allenburys Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache semblable au lait humain, et sont digérés facilement.

Les Allenburys Foods

NOURRITURE No 1. De la naissance à 3 mois.
NOURRITURE No 2. De 3 à 6 mois.
NOURRITURE No 3. De 6 mois à plus.

Allen et traitant de la Nourriture des Enfants donné gratuitement.

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.

SPORTSMEN'S SPECIAL

FRISCO LINES

LOUISIANA SOUTHERN R. R. (N. O., T. & M. R. R. CO., LESSEE)

SHELL BEACH

TOUS LES DIMANCHES

Départ Ar. Shell Beach 5:00 A. M. || Départ Shell Beach 4:10 P. M.
6:05 A. M. || Ar. Nouvelle-Orléans 5:15 P. M.

Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Yscolsky.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

\$1.00 Aller et Retour **SAMEDI ET DIMANCHE** sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appât sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.

Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.